

Kigali, le 12 AOUT 1975

N° 13.22/1830



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Note à Monsieur le Ministre des Finances  
Si mon successeur est dans l'impossibilité matérielle de faire  
fonctionner le service, j'en décline d'avance ma responsabilité.  
à KIGALI.

Réf. N° :

Je ne permets donc de demander instamment

Annexe :

la solution à votre Excellence, eu égard au fait que ce service  
ne dispose d'aucun moyen de déplacement et que le Gouvernement  
est en droit d'attendre de lui un rendement à la hauteur de sa  
responsabilité.

Copie pour information à :

Excellence Monsieur le Ministre,

- Son Excellence Monsieur le  
Président de la République.

Suite à votre lettre n°667/B.3.12.03 du

- Monsieur le Ministre de  
l'Éducation Nationale.

Le Directeur Général de la  
Culture et des Beaux-Arts, que

- Monsieur le Ministre des  
Travaux Publics et de l'Équipement.

en congé médical, sont réceptionné  
Anastase MUKUBA.

- Monsieur le Directeur Général  
de la Culture et des Beaux-Arts  
entrant en fonction.

- Monsieur MUGENZI Nathanaël,  
chargé d'assurer l'intérim durant  
mon congé médical.

Je tiens aussi à rappeler à votre  
charge d'assurer l'intérim durant  
mon congé médical.

Il apparaît que, le travail de cueillette  
des données statistiques à travers le pays étant essentiellement  
itinérant, les fonctionnaires affectés au Département de la Culture  
et des Beaux-Arts sont rattachés à l'Education.

REPUBLIC 14.122.05.04 et 80.000frs sur l'article 14.122.06.02 soit au total 549.200frs, somme suffisante pour l'achat d'un second véhicule.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU TRAVAIL

Tous ces reliquats se justifient par le fait que nous avons été réduits à l'inaction par le manque de véhicule, notre travail consistant principalement en la collecte des traditions orales sur le terrain. D'où la nécessité de fréquents déplacements pour recueillir les données culturelles à travers tout le pays. Or le seul véhicule à notre disposition (don de l'UNESCO d'ailleurs) était tout le temps au garage et ne pouvait pas effectuer des voyages à longue distance. Notre travail étant conditionné par les moyens de déplacement. Notre objet : l'urgence de l'achat de deux véhicules crève les yeux, sinon le personnel qui vient d'être recruté restera condamné à l'inaction.

Il convient d'ajouter que cette situation presque paradoxale résulte du fait que le Département de la Culture et des Beaux-Arts a été créé après l'achèvement de la confection du budget 1974 du Ministère de l'Information qui ne comptait alors qu'un seul Département: celui de l'Information. Cela entraîne le fait que tous les véhicules prévus appartiennent budgétairement à l'Information et que notre Département est condamné ou bien à l'inaction totale ou bien à envisager la formule suggérée plus haut. A moins que votre ingéniosité n'en trouve une meilleure de nature à nous tirer de cette impasse.

Le Ministre des Finances et de l'Economie  
NDUHUNGIREHE J. Chrysostome.-  
Le Directeur Général de  
la Culture et des Beaux-Arts  
Anastase MAKUZA.

Copie pour Information à:  
- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise  
KIGALI.-

Kigali, le 1 Octobre 1974  
N° 667/BC.12.03

/ S. D. /  
REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DE L'ÉCONOMIE  
BUDGET CONTRÔLE

À Monsieur le Directeur Général de  
la Culture et des Beaux-Arts  
à KIGALI.-

Réf. N° : *cl. 12.03.01.1*  
Annexe :  
Objet : Véhicules de service.

Monsieur le Directeur Général,

Faisant suite à votre lettre n° 755/12.03.01.1 du 17 septembre 1974 relative à l'objet repris en marge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'acquisition de véhicules de service, de matériel et de mobilier de bureau s'opère au budget dit d'équipement et qui fait l'objet d'une gestion centralisée au Ministère des Travaux Publics et de l'Équipement.

En conséquence votre demande ne peut dès lors rencontrer mon approbation, car non autorisée par les dispositions régissant la gestion et l'exécution des Finances Publiques.

Toutefois, le budget 1974 ayant retenu une voiture V.W. pour votre service, vos besoins en moyens de locomotion supplémentaires doivent faire l'objet d'une justification dans vos prévisions pour 1975.-

Le Ministre des Finances et de l'Économie  
NDUHUNGIREHE J. Chrysostome.-

Copie pour information à :  
- Son Excellence Monsieur le Président de  
la République Rwandaise à KIGALI.-

/B.V./  
REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTÈRE DES FINANCES  
BUDGET CONTRORE

Kigali, le 15 janvier 1975

N° 24/BC.13.17

✓ A Monsieur le Directeur Général de la Culture  
et des Beaux Arts à KIGALI.--

Réf. n° :

Annexe :

Objet : Véhicule de Service.--

24-1-75

Monsieur le Directeur Général,

Suite à votre lettre n° 918/12.03.01.1 du 21  
Novembre 1974 par laquelle vous me demandez de vous accorder un véhicule de  
Service, j'ai l'honneur de vous informer que le Budget Ordinaire de l'exer-  
cice 1975 a prévu 1 V W pour la Direction Générale de la Culture et des Beaux  
Arts.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler que  
la répartition des véhicules de l'Etat entre différents Services est de la  
compétence du Ministre dont dépend ces derniers.

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,  
NDUHUNGIREHE J. Chr.--

Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise à KIGALI.--
- Monsieur le Ministre de l'Education  
Nationale à KIGALI.--
- Monsieur le Ministre des Travaux  
Publics et de l'Equipement à KIGALI.--

REPUBLIQUE RWANDAISE

OFFICE RWANDAIS D'INFORMATION  
DIRECTION GENERALE DE LA CULTURE  
ET DES BEAUX-ARTS



MINISTÈRE DE L'INFORMATION

Kigali, le 21/11/1974  
N° 5 / 12.03.01.1

Monsieur le Ministre des  
Finances et de l'Economie  
K I G A L I . -  
S/Couvert de Monsieur  
le Ministre de l'Education  
Nationale  
K I G A L I . -

Réf n° :  
Annexe :  
Objet : Véhicules de service.

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Ministre, n°667/B.C.12.03

du 1er octobre 1974 relative à l'objet repris en marge, spécialement en son alinéa 3. J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les autorités de l'office Me référant à votre lettre n°667/B.C.12.03 du 1er octobre 1974 et à celle n°918/12.03.01.1 du 21/11/1974 émanant de notre service relatives à l'objet sous rubrique, j'ai l'honneur de demander à votre Excellence la solution trouvée pour ce problème poignant.

En effet le budget 1974 avait retenu une V.W.1300 pour notre service, mais les autorités de l'Office Rwandais d'Information qui l'ont réceptionnée l'ont purement confisquée.

Il s'en suit que notre service qui ne dispose d'aucun moyen de déplacement, alors que ses activités sont essentiellement itinérantes, est depuis longtemps paralysé et condamné à le rester tout au long de 1975 si aucune mesure immédiate n'est prise pour le tirer de ce pétrin.

copie pour information à:  
- Son Excellence Monsieur  
le Président de la République  
K I G A L I . -

- Monsieur le Ministre des  
Travaux Publics et  
de l'Equipement  
K I G A L I . -

Le Directeur Général de  
la Culture et des  
Beaux-Arts  
Le Directeur des Beaux-Arts  
NZANYWAYIMANA Anthère.



Kigali, le 21/11/1974.

N° 918/12.03.01.1

A Monsieur le Ministre des  
Finances et de l'Economie  
à KIGALI.-

Réf n° :  
Annexe :  
Objet : Véhicules de Service

Monsieur le Ministre,

Suite à votre lettre n°667/B.C.12.03 du 1er octobre 1974 relative à l'objet repris en marge, spécialement en son alinéa 3, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les autorités de l'Office Rwandais d'Information qui ont réceptionné les véhicules prévus pour tous les Services de l'Ancien Ministère de l'Information me déclarent être dans l'impossibilité de remettre au Département de la Culture et des Beaux-Arts le véhicule dont question dans votre précitée, par suite de la réduction consécutive à la hausse des prix du nombre de véhicules de Service inscrits aux prévisions budgétaires.

Il s'en suit que, le travail de cueillette des données culturelles à travers le pays étant essentiellement itinérant les fonctionnaires affectés au Département de la Culture et des Beaux-Arts sont réduits à l'inaction.

Je me permets donc de demander instamment la solution à votre Excellence, eu égard que ce service ne dispose d'aucun moyen de déplacement.

- Copie pour information à:
- Son Excellence Monsieur le Président de la République.
  - Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.
  - Monsieur le Ministre des Travaux Publics et de l'Equipement.

Le Directeur Général de  
la Culture et des  
Beaux-Arts.  
Anastase MAKUZA.  
Sé.

REPUBLIQUE RWANDAISE

DIRECTION GENERALE DE LA CULTURE  
ET DES BEAUX-ARTS



MINISTÈRE DE L'INFORMATION

Kigali, le 16 DEC. 1974

N° 5 / 12.03.01.1

Réf n° :  
Annexe :  
Objet : Véhicules de service.

Monsieur le Ministre des  
Finances et de l'Economie

KIGALI.-

S/Couvert de Monsieur  
le Ministre de l'Education  
Nationale

KIGALI.-

Monsieur le Ministre,

Me référant à votre lettre n°667/B.C.12.03  
du 1er octobre 1974 et à celle n°918/12.03.01.1 du 21/11/1974  
émanant de notre service relatives à l'objet sous rubrique, j'ai  
l'honneur de demander à votre Excellence la solution trouvée pour  
ce problème poignant.

En effet le budget 1974 avait retenu  
une V.W.1300 pour notre service, mais les autorités de l'Office  
Rwandais d'Information qui l'ont réceptionnée l'ont purement  
confisquée.

Il s'en suit que notre service qui ne  
dispose d'aucun moyen de déplacement, alors que ses activités  
sont essentiellement itinérantes, est depuis longtemps paralysé  
et condamné à le rester tout au long de 1975 si aucune mesure  
immédiate n'est prise pour le tirer de ce pétrin.

copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur  
le Président de la République  
KIGALI.-

- Monsieur le Ministre des  
Travaux Publics et  
de l'Equipement  
KIGALI.-

Pour le Directeur Général de  
la Culture et des Beaux-Arts,  
Le Directeur des Beaux-Arts

NZANYWAYIMANA Anthère.

Kigali, le 12 AOUT 1975  
13.22/1830



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Note à Monsieur le Ministre des Finances

Si mon successeur est dans l'impossibilité matérielle de faire fonctionner le service, j'en assume d'avance ma responsabilité.

Réf. N° :  
Annexe :  
Objet :

Je ne permets donc de demander instamment la solution à votre Excellence, eu égard au fait que ce service ne dispose d'aucun moyen de déplacement et que le Gouvernement est en droit d'attendre de lui un rendement à la hauteur de sa responsabilité.

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République.
- Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale.
- Monsieur le Ministre des Travaux Publics et de l'Équipement.
- Monsieur le Directeur Général de la Culture et des Beaux-Arts entrant en fonction.
- Monsieur EUGENZI Nathanaël, chargé d'assurer l'intérim durant mon congé médical.

Excellence Monsieur le Ministre,  
Suite à votre lettre n°667/B.S.12.03 du 12.08.75 relative à l'objet ci-dessus, spécialement le Directeur Général de la Culture et des Beaux-Arts, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les autorités de l'Office Rwandais d'Information qui ont réceptionné en congé médical, les services de l'ancien Ministre de la Culture et des Beaux-Arts ont été repris par Anastase MAKUBA. Je ne permets aussi de rappeler à votre service que l'un de vos véhicules avait été pris en location par le service de correspondance précitée.

Il s'ensuit que, le travail de cueillette itinérant, les fonctionnaires affectés au Département de la Culture et des Beaux-Arts sont réduits à l'inaction.

du personnel sous-statut ne dépasseront pas la somme de 1.654.800frs jusqu'en décembre 1974. Ainsi donc nous pouvons disposer de 500.000frs pour l'achat d'un véhicule de Service.

Il resterait sur cet article 249.200frs que nous pourrions utiliser pour l'achat d'un second véhicule si l'on y ajoute le reliquat d'autres articles; soit 60.000frs de l'article 14.122.01.02, 60.000frs des articles 14.122.05.02 et 14.122.05.03 sur lesquels nous n'avons pas touché.

Publique  
Nous pouvons aussi récupérer 100.000frs sur l'article 14.122.05.04 et 80.000frs sur l'article 14.122.06.02. soit au total 549.200frs, somme suffisante pour l'achat d'un second véhicule.

Ministère des Finances  
ET DU BUDGET  
BUDGET CONTROLS  
Tous ces reliquats se justifient par le fait que nous avons été réduits à l'inaction par le manque de véhicule, notre travail consistant principalement en la collecte des traditions orales sur le terrain. D'où la nécessité de fréquents déplacements pour recueillir les données culturelles à travers tout le pays. Or le seul véhicule à notre disposition (don de l'UNESCO d'ailleurs) était tout le temps au garage et ne pouvait pas effectuer des voyages à longue distance. Notre travail étant conditionné par les moyens de déplacement, l'urgence de l'achat de deux véhicules crève les yeux, sinon le personnel qui vient d'être recruté restera condamné à l'inaction.

Réf. No :  
Annexe :  
Objet :

Monsieur le Directeur  
Il convient d'ajouter que cette situation presque paradoxale résulte du fait que le Département de la Culture et des Beaux-Arts a été créé après l'achèvement de la confection du budget 1974 du Ministère de l'Information qui ne comptait alors qu'un seul Département: celui de l'Information. Cela entraîne le fait que tous les véhicules prévus appartiennent budgétairement à l'Information et que notre Département est condamné ou bien à l'inaction totale ou bien à envisager la formule suggérée plus haut. A moins que votre ingéniosité n'en trouve une meilleure de nature à nous tirer de cette impasse.

Le Ministre des Finances et de l'Economie  
MUNUNGIREHE J. Chrysostome

Copie pour information à :  
Copie pour information à :  
- Son Excellence Monsieur le  
Président de la République Rwandaise  
KIGALI.-

Le Directeur Général de  
la Culture et des Beaux-Arts  
Anastase MAKUZA.



Kigali, le 21/11/1974.

N°918/12.03.01.1

REPUBLIQUE RWANDAISE  
OFFICE RWANDAIS D'INFORMATION  
DIRECTION GENERALE DE LA CULTURE  
ET DES BEAUX-ARTS



MINISTÈRE DE L'INFORMATION

A Monsieur le Ministre des  
Finances et de l'Economie  
à KIGALI.-

Réf n° :

Annexe :

Objet : Véhicules de Service

Monsieur le Ministre,

Suite à votre lettre n°667/B.C.12.03 du 1er octobre 1974 relative à l'objet repris en marge, spécialement en son alinéa 3, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les autorités de l'Office Rwandais d'Information qui ont réceptionné les véhicules prévus pour tous les Services de l'Ancien Ministère de l'Information me déclarent être dans l'impossibilité de remettre au Département de la Culture et des Beaux-Arts le véhicule dont question dans votre précitée, par suite de la réduction consécutive à la hausse des prix du nombre de véhicules de Service inscrits aux prévisions budgétaires.

Il s'en suit que, le travail de cueillette des données culturelles à travers le pays étant essentiellement itinérant les fonctionnaires affectés au Département de la Culture et des Beaux-Arts sont réduits à l'inaction.

Je me permets donc de demander instamment la solution à votre Excellence, eu égard que ce service ne dispose d'aucun moyen de déplacement.

Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Président de la République.
- Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.
- Monsieur le Ministre des Travaux Publics et de l'Equipement.

Le Directeur Général de  
la Culture et des  
Beaux-Arts.

Anastase MAKUZA.  
Sé.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Note à Monsieur le Ministre des Finances

Si mon successeur est dans l'impossibilité matérielle de faire fonctionner le service, j'en assume d'avance ma responsabilité.

Ref. N° :

Annexe :

Objet :

Je ne permets donc de demander instamment la solution à votre Excellence, au regard au fait que ce service ne dispose d'aucun moyen de déplacement et que le Gouvernement est en droit d'attendre de lui un rendement à la hauteur de sa responsabilité.

Copie pour information à : Excellence Monsieur le Ministre,

- Son Excellence Monsieur le Président de la République. Suite à votre lettre n°667/B.3.12.03 du 12.08.75.
- Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale. Suite à votre lettre n°667/B.3.12.03 du 12.08.75.
- Monsieur le Ministre des Travaux Publics et de l'Équipement. Suite à votre lettre n°667/B.3.12.03 du 12.08.75.
- Monsieur le Directeur Général de la Culture et des Beaux-Arts. Suite à votre lettre n°667/B.3.12.03 du 12.08.75.
- Monsieur MUGENZI Nathanael, chargé d'assurer l'intérim durant mon congé médical. Suite à votre lettre n°667/B.3.12.03 du 12.08.75.

*[Signature]*

Il s'ensuit que, le travail de cueillette des données culturelles à travers le pays étant essentiellement itinérant, les fonctionnaires affectés au Département de la Culture et des Beaux-Arts sont réduits à l'inaction.

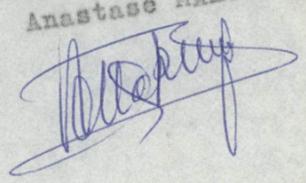
.../...

Nous pouvons aussi récupérer 100.000frs sur l'article 14.122.05.04 et 80.000frs sur l'article 14.122.06.02. soit au total 549.200frs, somme suffisante pour l'achat d'un second véhicule.

Tous ces reliquats se justifient par le fait que nous avons été réduits à l'inaction par le manque de véhicule, notre travail consistant principalement en la collecte des traditions orales sur le terrain. D'où la nécessité de fréquents déplacements pour recueillir les données culturelles à travers tout le pays. Or le seul véhicule à notre disposition (don de l'UNESCO d'ailleurs) était tout le temps au garage et ne pouvait pas effectuer des voyages à longue distance. Notre travail étant conditionné par les moyens de déplacement, l'urgence de l'achat de deux véhicules crève les yeux, sinon le personnel qui vient d'être recruté restera condamné à l'inaction.

Il convient d'ajouter que cette situation presque paradoxale résulte du fait que le Département de la Culture et des Beaux-Arts a été créé après l'achèvement de la confection du budget 1974 du Ministère de l'Information qui ne comptait alors qu'un seul Département: celui de l'Information. Cela entraîne le fait que tous les véhicules prévus appartiennent budgétairement à l'Information et que notre Département est condamné ou bien à l'inaction totale ou bien à envisager la formule suggérée plus haut. A moins que votre ingéniosité n'en trouve une meilleure de nature à nous tirer de cette impasse.

Le Directeur Général de  
la Culture et des Beaux-Arts  
Anastase MAKUZA.



Copie pour Information à:  
- Son Excellence Monsieur le  
Président de la République Rwandaise  
KIGALI.-



MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DE L'ÉCONOMIE  
BUDGET CONTRÔLE

Kigali, le 1. Octobre 1974

N° 667/BC.12.03

À Monsieur le Directeur Général de  
la Culture et des Beaux-Arts  
à KIGALI.--

Réf. N° : cl. 12.03.01.1

Annexe :

Objet : Véhicules de service.

Monsieur le Directeur Général,

Faisant suite à votre lettre n° 755/12.03.01.1 du 17 septembre 1974 relative à l'objet repris en marge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'acquisition de véhicules de service, de matériel et de mobilier de bureau s'opère au budget dit d'équipement et qui fait l'objet d'une gestion centralisée au Ministère des Travaux Publics et de l'Équipement.

En conséquence votre demande ne peut dès lors rencontrer mon approbation, car non autorisée par les dispositions régissant la gestion et l'exécution des Finances Publiques.

Toutefois, le budget 1974 ayant retenu une voiture V.W. pour votre service, vos besoins en moyens de locomotion supplémentaires doivent faire l'objet d'une justification dans vos prévisions pour 1975.--

Le Ministre des Finances et de l'Économie  
NDUHUNGIREHE J. Chrysostome.--

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de  
la République Rwandaise à KIGALI.--

REPUBLIQUE RWANDAISE  
OFFICE RWANDAIS D'INFORMATION  
DIRECTION GENERALE DE LA CULTURE  
ET DES BEAUX-ARTS



MINISTÈRE DE L'INFORMATION

A Monsieur le Ministre des  
Finances et de l'Economie  
à KIGALI.--

Réf n° :  
Annexe :  
Objet : Véhicules de Service

Monsieur le Ministre,

Suite à votre lettre n°667/B.C.12.03  
du 1er octobre 1974 relative à l'objet repris en marge, spécialement  
en son alinéa 3, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que  
les autorités de l'Office Rwandais d'Information qui ont réceptionné  
les véhicules prévus pour tous les Services de l'Ancien Ministère  
de l'Information me déclarent être dans l'impossibilité de remettre  
au Département de la Culture et des Beaux-Arts le véhicule dont  
question dans votre précitée, par suite de la réduction consécutive  
à la hausse des prix du nombre de véhicules de Service inscrits aux  
prévisions budgétaires.

Il s'en suit que, le travail de cueillette  
des données culturelles à travers le pays étant essentiellement  
itinérant les fonctionnaires affectés au Département de la Culture  
et des Beaux-Arts sont réduits à l'inaction.

Je me permets donc de demander instamment  
la solution à votre Excellence, eu égard que ce service ne dispose  
d'aucun moyen de déplacement.

- Copie pour information à :
- Son Excellence Monsieur le Président de la République.
  - Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.
  - Monsieur le Ministre des Travaux Publics et de l'Equipement.

Le Directeur Général de  
la Culture et des  
Beaux-Arts.  
Anastase MAKUZA.  
Sé.

Département et Service	Véhicules	Nombre et marque	Montant
XIII. Ministère de l'Information.			
1. Secrétariat Général	1	Peugeot 504	120.000
2. Information et Orientation	2	V.W. Combi	200.000
	1	V.W. 1300	40.000
3. Culture et Beaux Arts	1	V.W. 1300	40.000
s/total B,C,E,G			400.000

5 machines  
Cfr. matériel spécial